

AVIS DE LA CRSA SUR LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2023-2027

Le 17 octobre 2023, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière au pôle St Hélier (Rennes-35), sous la présidence de Roland OLLIVIER

En introduction, **N. LE FORMAL** rappelle que le PRSE est inscrit au Code de la santé publique, qu'il est co porté par l'ARS, le Conseil régional et le Préfet de Région (DREAL¹ et SGAR²).

Quelques éléments saillants à mentionner d'emblée

- Des ambitions fortes → approche One Health - changement climatique - inégalités sociales, territoriales, environnementales de santé
- Des priorités en lien avec nos caractéristiques régionales, avec les attentes de la population et avec des enjeux plus systémiques, voire planétaires
- Le PRSE ne se substitue pas aux autres plans sectoriels ... mais recherche d'articulations nouvelles entre le PRSE 4 et d'autres stratégies régionales prioritaires (eau, pesticides, biodiversité par ex)
- Des liens renforcés et réciproques entre le PRSE 4 et le Projet régional de santé PRS 3
- Davantage de propositions d'indicateurs associés aux objectifs
- Un plan semi-ouvert : les plans d'action annuels seront à construire ensemble
- Des moyens financiers à maintenir/renforcer (pour mémoire : 3 000 000 euros sur le fonds d'intervention régional (FIR) ARS dans le PRSE 3)
- Une volonté d'aller – plus et mieux - vers le grand public



Un cadre national inscrit dans le PNSE

- Les ambitions de l'instruction nationale du 13/04/22 sur la déclinaison du PNSE 4 en région**
 - Permettre à chacun d'être mieux informé et d'agir pour protéger sa santé et celle de son environnement grâce à des outils simples et accessibles
 - Réduire les expositions environnementales affectant la santé et les écosystèmes
 - Mieux impliquer les collectivités pour que la santé-environnement soit déclinée dans tous les territoires
 - Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes
- Des actions nationales prioritaires à intégrer dans tous les PRSE**
 - Formation des professionnels de santé (5.1)
 - Prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques, par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (11.1)
 - Prévention, surveillance et gestion des impacts en santé humaine, causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, ...) (11.3)
 - Amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles (14.4)
 - Surveillance de la santé de la faune terrestre et prévention des zoonoses (20)



Les grands principes

- ✓ L'approche « One Health » (« Une seule santé »), ambition clé du PRSE 4 breton
Le principe « One Health » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante.
- ✓ Des réalités socio-politiques incontournables
 - Les effets du changement climatique** : contribuer aux actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tout en accompagnant la prise en compte des enjeux de santé dans ces actions
 - La persistance des inégalités sociales, environnementales et territoriales** : contribuer à réduire les inégalités territoriales d'accès à la qualité du cadre de vie, les inégalités d'expositions aux nuisances et aux risques et les inégalités liées à la capacité d'agir sur l'environnement



La méthodologie de construction du PRSE 4

- Appui sur les enseignements de l'évaluation du PRSE3
 - Définition de priorités en ateliers de co-construction avec la communauté SE régionale (30/09 et 25/11)
 - Concertation sur une version provisoire en juin : Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Haut Conseil breton du climat (HCBC), ensemble de la communauté santé environnement bretonne (webinaire et enquête en ligne)
- Cette concertation a permis de faire évoluer le PRSE4 : meilleure intégration du changement climatique, prise en compte de l'égalité de genre, lien avec le PRS, ajout d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des objectifs retenus, proposition d'actions par des partenaires



La structure

3 axes structurants, 12 priorités, 24 objectifs

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons



¹ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

² Secrétariat général des affaires régionales

S. FRAIN rappelle que la Commission spécialisée prévention (CSP) a mis en place un groupe de travail qui s'est réuni à deux reprises afin de préparer l'avis de la CRSA sur le PRSE 4 qui vient d'être présenté. Le groupe de travail a été à l'écoute de toutes celles et ceux qui ont voulu donner leur avis sur le PRSE 4. Il en ressort l'avis qui a été envoyé en amont de la séance (cf PJ), à savoir un avis favorable sous réserve de :

- L'articulation entre PRS 3 et PRSE 4, et souhait qu'une convergence PRS/PRSE soit engagée ;
- Sa mise en œuvre sur les territoires et pourquoi pas la mise en place en proximité d'instances de suivi. Le groupe de travail souhaite que l'ARS se donne les moyens pour que les représentants des organisations agricoles participent ;
- La prise en compte des spécificités bretonnes, et tout particulièrement celle de l'eau (ressource, contaminations et pollutions, littoral...) et des algues vertes où il conviendrait d'adopter une vigilance santé par rapport aux plans existants. Des assises de l'eau deviennent une nécessité ;
- La mise en œuvre effective de l'évaluation.

Après en avoir délibéré, la CRSA à la majorité (45 votes pour, 1 vote contre et 11 abstentions) :

- **REND UN AVIS FAVORABLE au PRSE 4 tel qu'il a été présenté.**